



Extrait du Education et Devenir

<http://educationetdevenir.fr/spip.php?article792>

Ecole fondamentale et socle commun

- Actualités et Contributions - REFONDATION de l'ECOLE -

Date de mise en ligne : vendredi 27 juillet 2012

Copyright © Education et Devenir - Tous droits réservés

École fondamentale et socle commun - juin 2012

Les enjeux

La mise en place du Socle commun entraîne nécessairement le renforcement des liens entre l'école élémentaire et le collège. Le collège ne peut plus s'inscrire dans l'ambiguïté actuelle qui en fait à la fois un creuset de formation commun et un lieu de tri avant l'entrée au lycée. Il doit devenir un élément déterminant de la formation commune de tous les français et s'intégrer dans l'école fondamentale, il doit permettre d'harmoniser et d'adapter les pratiques pédagogiques en tenant mieux compte des disparités dans la maturation des enfants (gérer à la fois la continuité des parcours et des ruptures nécessaires dues à l'entrée dans la puberté) et mieux ajuster les conditions d'apprentissage aux réalités locales des populations accueillies.

Nos propositions

L'organisation du système scolaire

Un point est essentiel : la gouvernance nationale doit fixer les grandes orientations de la politique éducative et définir les modalités d'une concertation avec les collectivités territoriales. Les acteurs du système, selon leur place, contribuent à la conception des ajustements et des méthodes de changement. Ainsi les projets éducatifs des établissements scolaires s'inscrivent-ils dans le projet national, mais répondent à une situation locale. En termes d'organisation, cela implique des conséquences fortes : une réactivation d'une vraie décentralisation, une confiance accordée aux acteurs de terrain et une autonomie collective des établissements (cf. fiche sur l'autonomie des établissements).

Les établissements scolaires (de la maternelle au collège) devraient être organisés en réseaux autour d'un collège de référence. Ce maillage, qui devra maintenir de la mixité sociale en valorisant les établissements des zones réputées difficiles, permettrait de définir des politiques éducatives cohérentes localement et plus égalitaires. Il autoriserait des regroupements d'enfants par-dessus la frontière CM2/e⁶, la mise en oeuvre d'un accompagnement réellement personnalisé d'un bout à l'autre de la scolarité obligatoire et faciliterait des échanges de personnels entre les écoles et les collèges.

Tous les enfants doivent être accueillis dans l'école fondamentale : c'est un droit. Les modalités d'accueil et

d'apprentissage doivent être ajustées au cas par cas : regroupements spécifiques ou non, partenariat avec des éducateurs, assistants de vie scolaire en nombre suffisant, formation de base de tous les enseignants, remise en chantier des réseaux d'enseignants spécialisés, révision de la logique fermée des SEGPA, etc. Nous souhaitons que l'éducation prioritaire revienne à une logique de territoire, abandonnée progressivement au profit d'une logique centrée sur les caractéristiques sociales et individuelles des élèves.

La coordination des réseaux doit être assurée par des personnels déchargés, formés spécifiquement, travaillant en plein accord avec les IEN et les principaux des collèges. La mise en place des réseaux doit donner lieu à une expérimentation s'appuyant sur les pratiques déjà en oeuvre : programme Éclair, expérience des « pôles scolaires » mise en place par le Conseil Général de Haute-Saône etc.

L'organisation des études

Une réflexion doit s'engager sur le Socle pour faciliter la mise en place d'une pédagogie des compétences et recentrer l'évaluation sur ses véritables enjeux : la conduite des apprentissages et la réussite de tous les élèves. L'accompagnement des parcours d'élèves est une nécessité : pour une meilleure connaissance des besoins des enfants, la conception de réponses pédagogiques plus adaptées, un dialogue plus authentique avec les familles reposant sur des données fiables, une meilleure adéquation des conseils des professeurs, une appropriation par les enfants eux-mêmes des moyens d'une autonomie en accord avec les possibilités de leur âge.

Une véritable continuité éducative doit se mettre en place entre l'école et le collège, comment mettre en relation paliers du socle et cycles, lien avec les programmes. Pour rendre lisibles les études du collège, un choix doit être fait entre la logique du Socle et la logique du brevet. Il serait souhaitable que soit instauré un cycle unique d'orientation e " data-scaytid="12">3e/nde" data-scaytid="13">2nde qui permettrait une véritable exploration, sur deux ans, des voies, des filières et des enseignements du lycée, et encouragerait la collaboration des équipes des collèges et des lycées.

Quelles pratiques pédagogiques favoriser ?

Les pratiques pédagogiques doivent s'adapter aux différences entre les élèves pour assurer les conditions de la réussite pour tous. Elles doivent faire de l'hétérogénéité des élèves une ressource et une richesse. Il est donc nécessaire de varier : les modalités de l'apprentissage (travail de groupe, accompagnement, tutorat, apprentissage dans un environnement numérique...), les types de regroupements d'élèves, les modes d'intervention des enseignants (co-interventions, ateliers pluridisciplinaires, travail en autonomie,...) et les modes d'évaluation (moins d'évaluations normatives et plus de suivi du développement des compétences). Une refonte du livret de l'élève et des évaluations qui lui sont liées est une priorité. L'évolution des pratiques suppose une révision de l'organisation pédagogique des établissements : temps, espace, groupes pour introduire une plus grande souplesse au bénéfice

des besoins éducatifs et d'apprentissage.

'L'inévitable refonte de la formation des enseignants

La formation initiale doit comporter des éléments communs aux premier et second degrés qui favoriseraient une culture et des pratiques pédagogiques communes. Elle doit être centrée dès le master 1 sur la construction de compétences professionnelles (dynamique de groupes, psychologie cognitive) et comporter des références suffisantes pour comprendre le développement de l'enfant.

La formation continue doit développer les ressources nécessaires à la conduite d'une pédagogie des compétences différenciée, à l'accompagnement personnalisé, en référence au Socle commun révisé. Elle doit comporter à la fois des aides mutuelles entre écoles et établissements d'un même réseau, des stages et un accompagnement par des formateurs préparés à ce type d'intervention (cf. les « Maisons des savoirs et de la formation tout au long de la vie » initiées par la Ligue de l'enseignement et E&D).

La conduite du changement

Les professionnels dans les établissements ont une réelle connaissance du terrain. Aucun changement ne peut se faire sans leur contribution active. Cependant, il est nécessaire de nourrir les initiatives d'un solide bilan des expériences antérieures et d'une mutualisation des innovations. Il faut aussi associer les chercheurs en lançant des appels d'offre aux laboratoires des Universités et en encourageant le suivi par la recherche des équipes dans les écoles et les établissements des équipes innovantes.

Education&Devenir